

**Mercredi 4 décembre 2013**

**Communiqué de presse**

**Adeline Hazan, secrétaire nationale aux Droits des femmes  
Mine Günbay, secrétaire nationale adjointe aux Droits des femmes**

### **Adoption en première lecture de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel**

Les députés viennent d'adopter en première lecture une loi majeure et globale, qui met en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire reculer la prostitution. Le Parti socialiste, qui a réaffirmé son engagement abolitionniste à de nombreuses reprises ces derniers mois, s'en félicite.

Enfin, la prostitution n'est plus perçue comme une fatalité mais comme une violence. Cette loi permettra d'inverser le rapport de force entre les personnes prostituées et les clients : les victimes sont protégées, les responsables sont sanctionnés.

L'abrogation du délit de racolage, qui était un engagement du président de la République, s'accompagne de l'instauration d'un parcours de sortie de la prostitution, qui comprend un placement dans une structure d'hébergement et d'insertion sociale, une aide financière et une autorisation provisoire de séjour pour les personnes étrangères, qui ne sera plus conditionnée à la dénonciation du proxénète.

Le travail en séance a approfondi cet objectif de renforcement de la protection des personnes prostituées en ajoutant ces dernières à la liste des personnes pour lesquelles les sanctions sont aggravées en cas de viol ou d'agression sexuelle.

L'interdiction de l'achat d'un acte sexuel, sanctionné par une amende et un stage de sensibilisation, permettra de faire reculer le nombre de clients et de fermer le robinet financier qui alimente les réseaux de traite et de proxénétisme.

Un effort sans précédent est déployé pour prévenir les pratiques prostitutionnelles, avec la sensibilisation à la problématique de la marchandisation des corps au sein des modules d'éducation à la sexualité dispensés au lycée.

Le Parti socialiste souhaite que le travail parlementaire se poursuive dans la sérénité et que le Sénat s'en saisisse dans les meilleurs délais, pour que la proposition de loi trouve application au plus vite.